

# Irreguliere marie avec tunisien (carte sej 10 ans)

Par Coco74130, le 09/08/2018 à 11:17

Bonjour,

Je ss marocaine j ai rentre en france fin decembre avec visa courte sejour je me ss marie 07072018 avec un tunisien il a carte de sejour de 10 ans on a un bebe de un an aussi bien j ai tt les preuves que des mon entre je vis avec mon marie .ma question est ce que mon marie pt regularise ma situation? Est ce que il pt depose le dossier a la prefecture actualement ou non?

Rq: mon marie il a cdi bon salaire proprietaire f3

Merci beaucoup

Par Tisuisse, le 09/08/2018 à 12:54

Bonjour,

Vous êtes en situation irrégulière, mariée (où, dans quel pays, vous ne le dîtes pas) avec un étranger qui est en situation régulière, certes, mais temporaire en France. Même avec la présence d'un bébé commun cela ne vous donne pas le droit de rester sur le sol français, vous seriez donc expulsable à tout moment.

Solution : contactez un avocat spécialisé.

# Par Coco74130, le 09/08/2018 à 13:05

Bonjour et merci a votre reponse, je ss marie en france haute savoie

# Par Tisuisse, le 09/08/2018 à 13:18

OK mais avec un étranger en situation temporaire et votre bébé n'est pas français.

# Par Coco74130, le 09/08/2018 à 13:32

Bjr, mon marie a la carte de sejour de 10 ans ( c est a dire n est pas temporaire) et mon enfant est nee en france ( c est a dire français et elle a un an maintenant ) plus mon marie a un cdi +salaire de 2000 euro nette et propreitaire d une f3 . Y a t il solution svp

#### Par **Tisuisse**, le **09/08/2018** à **13:41**

Ben si, 10 ans c'est bien temporaire, du moins dans la langue française. Au bout de ces 10 ans, la préfecture peut très bien renouveler son titre de séjour pour 10 nouvelles années, ou lui donner un titre de séjours définitif, ou encore ne rien renouveler et lui adresser une OQTF ou Obligation de Quitter le Territoire Français, et oui. Temporaire est à opposer à définitif et ce n'est pas le cas pour votre mari.

# Par Coco74130, le 09/08/2018 à 13:53

Merci beaucoup d avoir consacré votre temps a me repondre .mon marie a renouveler sa carte pour la deuxieme fois et pour une periode de 10 ans aussi. Mr, mme est ce que mon marie pt regulariser ma situation actualement ou apres des annees est ce que il ya une chance ?

# Par morobar, le 09/08/2018 à 19:55

#### Bonjour,

Ce qui est certain par contre est que l'enfant n'est pas français, du moins pas encore, mais qu'il pourra être français un jour s'il demeure en France et souhaite cette nationalité.

# Par Coco74130, le 09/08/2018 à 21:03

Merci morobar a cette info. Svp est ce que y a t il une solution actuel ou apres ? Merci de me repondre

# Par amajuris, le 10/08/2018 à 10:11

#### Bonjour,

Votre mari peut se renseigner auprès de votre préfecture pour faire la procédure de regroupement familial, il y a des conditions de revenus et de logement à remplir. Je confirme que votre enfant né en france de parents étrangers n'a pas la nationalité française.

**Salutations** 

# Par Coco74130, le 10/08/2018 à 11:12

# Bjr,

Question ressource logement tte est bien mais je peur que mon marie dde regroupement f sur place est je recoit une oqtf .que pensez vs.merci

# Par Tisuisse, le 10/08/2018 à 13:11

Nous, nous n'avons pas votre dossier sous les yeux, nous ne pouvons pas nous prononcer sur vos chances. Voyez un avocat, lui saura vous répondre. C'est d'ailleurs ce que je vous ai déjà conseillé il me semble.

# Par Coco74130, le 10/08/2018 à 19:37

Merci infiniment a vs tous